

parlait du chômage et qu'il disait que la situation était mauvaise au pays, les stocks baissaient et baissaient et il faisait plus d'argent parce qu'il spéculait sur la chute des prix. Finalement, lorsqu'il a eu réalisé une somme aussi élevée que le montant qu'il avait placé, il a réussi. Il a utilisé cet argent pour gagner les élections.

L'hon. M. Rowe: Honte!

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, il est difficile de s'exprimer en termes modérés lorsqu'il s'agit de parler d'une déclaration de ce genre, qui porte atteinte à un ancien premier ministre du Canada. C'est une accusation grossière, fausse et malicieuse, qui n'a pas le moindre fondement, contre un ancien premier ministre et un de ses associés qui était membre de l'autre chambre du Parlement canadien.

Un des avantages les plus importants, les plus chéris et les plus précieux de notre démocratie c'est de pouvoir différer d'opinion sur les questions politiques, tout en respectant le poste de premier ministre, qui est le plus élevé que puisse attribuer la population du Canada. S'il y avait un moment inapproprié de lancer des paroles aussi malicieuses, fausses et sans fondement, c'était précisément en ce moment car, il y a quelque temps à peine, nous avons eu l'occasion de constater à quel point les membres de la Chambre peuvent rendre un hommage cordial et sincère, sans distinction de partis, au poste de premier ministre, poste qu'occupe un homme choisi librement par la population du Canada.

Ici même en cette Chambre, en ces derniers jours, nous avons été témoins de cette expression de respect unanime pour le poste élevé de premier ministre; en agissant ainsi nous avons cherché à indiquer non seulement que nous respectons cette institution, mais nous avons aussi cherché à faire mieux comprendre aux autres pays ce que nous entendons par une démocratie honnête.

A certains égards, on diffèrait certes d'opinion avec le premier ministre de l'époque, tout comme on diffère, et diffère parfois grandement, d'opinion avec le premier ministre actuel (M. St-Laurent). Cependant, monsieur l'Orateur, la coutume veut qu'on ait quelque respect pour le fait que des allégations qui n'ont pas été faites du vivant d'une personne, ne le soient pas lorsque cette personne n'est plus ici pour répondre et les réfuter. Si l'honorable député avait eu la courtoisie et le courage de faire des déclarations de ce genre quand ces personnes vivaient, et de laisser planer de tels soupçons, lorsque l'homme contre qui ces allégations ont été faites était ici, je n'ai pas le moindre doute quant à la façon dont ces propos auraient été relevés. Je n'ai pas non plus le moindre doute quant à la façon dont ils auraient été traités par le membre de l'autre

[L'hon. M. Drew.]

chambre du Parlement, si ces propos avaient été tenus en dehors de la Chambre, alors qu'ils n'auraient pas joui de la protection de la Chambre des communes.

L'insinuation que contiennent ces propos, c'est que le premier ministre du Canada et un de ses associés intimes ont, de propos délibéré, influé sur les cours de la bourse, au Canada, dans le dessein de faire de l'argent. Il y avait aussi l'insinuation qu'il a profité de son poste élevé sans s'occuper des terribles malheurs qu'un si grand nombre de nos concitoyens connaissaient alors et qu'il a encaissé des bénéfices personnels pour son propre avantage, par suite de ces malheurs, et en profitant à cette fin de son poste élevé.

M. Pouliot: Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. J'étais absent, mais un de mes amis m'a dit que le chef de l'opposition (M. Drew) était en train de faire un grand discours. Je ne sais de qui il parle, mais il me regarde en fronçant les sourcils et je me demande s'il ne s'adresse pas à moi par votre entremise.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait très bien que je veux parler en ce moment du représentant de Témiscouata (M. Pouliot), dont je citais les propos il y a un instant.

M. Pouliot: Eh bien, maintenant, je prends la parole pour une question de privilège. J'ai connu M. Bennett bien mieux que son successeur l'a jamais connu et...

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je dois insister en ce moment pour que les observations de l'honorable député se rapportent à la question de privilège qu'il vient de poser et qu'il ne s'agisse pas seulement d'une interruption, d'une tentative de m'empêcher de dire ce que j'ai à dire pour l'instant.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Je me suis levé pour entendre poser la question de privilège. L'honorable député aurait-il l'obligeance de le faire aussi rapidement que possible de façon qu'on puisse la régler?

M. Pouliot: J'ai deux faits à vous soumettre, monsieur. En premier lieu, quand j'ai dit que j'ai connu M. Bennett mieux que le présent chef du parti conservateur progressiste l'a jamais connu...

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur...

M. Pouliot: Une minute. S'il vous plaît, asseyez-vous.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je dois insister pour que les observations de l'honorable député soient...

M. Pouliot: Mais, monsieur l'Orateur...